

EasyCOV : le ministère des Solidarités et de la Santé valide le remboursement du test salivaire de la Covid-19 par la Sécurité Sociale

Un accélérateur dans la commercialisation à grande échelle du test en France et à l'international

Le 5 janvier 2021, le ministère des Solidarités et de la Santé a approuvé le remboursement par la Sécurité Sociale du test salivaire de la Covid-19 EasyCOV avec la publication dans le journal officiel de l'arrêté du 28 Décembre 2020. Cette décision suit l'avis émis par la Haute Autorité de Santé (HAS) le même jour.

Celui-ci recommande l'utilisation et le remboursement du test EasyCOV chez les patients symptomatiques pour lesquels le prélèvement nasopharyngé est impossible ou difficilement réalisable. EasyCOV est ainsi pleinement reconnu parmi les examens de biologie médicale au cœur des stratégies de diagnostic et de dépistage de la Covid-19. Le consortium qui développe et commercialise le dispositif, formé par la société de biotechnologie SKILLCELL (groupe ALCEN), le laboratoire SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) et la société VOGO franchit ainsi une nouvelle étape dans le déploiement d'EasyCOV. La décision du ministère des Solidarités et de la Santé va ainsi venir accélérer son déploiement commercial en France et à l'international.

Simplicité, rapidité, efficacité : des atouts décisifs au service des stratégies de diagnostic et de dépistage de la Covid-19 à grande échelle

Face à l'urgence sanitaire actuelle, le test EasyCOV bénéficie d'atouts décisifs et établis en termes de simplicité, de rapidité et d'efficacité.

Pour rappel, EasyCOV est un test de détection de l'ARN viral plus simple et plus rapide (40 min) que les tests RT-PCR. La technique RT-LAMP sur laquelle est basée EasyCOV permet d'amplifier l'ARN viral puis de révéler son éventuelle présence dans un échantillon salivaire après deux périodes de chauffe, respectivement de 10 minutes à 80°C puis de 29 minutes à 65°C. L'accès aux résultats s'appuie sur une application numérique par lecture colorimétrique.

Le prélèvement salivaire doit être réalisé par un professionnel de santé. La phase analytique du test peut être réalisée par un laboratoire de biologie médicale (au sein du laboratoire ou en tout lieu offrant des garanties de sécurité sanitaire et de qualité suffisantes) ou par un médecin (cabinet, centre ou en maison de santé). En cas de résultat positif, il doit être confirmé par une RT PCR salivaire.

Prêt à accélérer en France et à l'international

Après l'avis positif de la HAS et la décision de remboursement du ministère des Solidarités et de la Santé, SKILLCELL et VOGO disposent d'un nouveau moteur pour accélérer la commercialisation d'EasyCOV, après un démarrage déjà très encourageant des prises de commandes initié au second semestre 2020.

En France, l'intensification des efforts commerciaux va porter en priorité sur les marchés sur lesquels les atouts d'EasyCOV sont les plus décisifs. Dans cette perspective, seront en particulier ciblées :

- Les personnes âgées ou en situation de handicap accueillies en EHPADS ou en maisons de santé

- Les jeunes enfants pour lesquels les prélèvements nasopharyngés sont souvent difficiles
- Les sportifs dont les pratiques imposent une répétitivité forte des dépistages et une difficulté de prélèvement nasopharyngé

De façon plus large et à l'International, la reconnaissance d'EasyCOV par les autorités françaises va également soutenir l'accélération des ventes sur des marchés diversifiés comme les transports (aéroports, gares), les hôpitaux, l'événementiel, les entreprises ou le tourisme.

Pour rappel, la production et la commercialisation du test EasyCOV sont assurées par la société SKILLCELL, filiale du Groupe ALCEN. Pour sa contribution au sein du consortium (développement de la solution d'analyse automatique des résultats et du portail numérique interopérable avec l'ensemble des systèmes d'information de Santé), VOGO perçoit depuis le second semestre des royalties dont les montants sont indexés sur le nombre de tests vendus et réalisés en France et à l'international.

Le programme EasyCov est soutenu par la Direction Générale de l'Armement (DGA) et l'Agence de l'Innovation de Défense (AID), la Région Occitanie et l'Agence régionale de développement économique (AD'OCC) au travers notamment d'un soutien financier, sous forme de subventions.

A propos de SKILLCELL

Filiale du groupe ALCEN, SKILLCELL développe des tests de diagnostic de terrain en plaçant la simplicité au cœur de son approche : tout le monde doit pouvoir utiliser les tests, n'importe où, n'importe quand. Créée en Guadeloupe en 2017, la société est présente à Jarry (Guadeloupe), Paris et Montpellier. L'équipe SKILLCELL rassemble des experts scientifiques et des industriels expérimentés afin de répondre au mieux aux problématiques médicales et sociétales des tests diagnostiques : fournir des informations pertinentes et de qualité, permettant aux utilisateurs de faire des choix éclairés en toute transparence. Pour plus d'information : www.skillcell-alcen.com

Contact presse : Nathalie Charousset/[+33609264462](tel:+33609264462) - presse@skillcell-alcen.com -

A propos du CNRS

Le Centre national de la recherche scientifique est une institution publique de recherche parmi les plus reconnues et renommées au monde. Depuis plus de 80 ans, il répond à une exigence d'excellence au niveau de ses recrutements et développe des recherches pluri et inter disciplinaires sur tout le territoire, en Europe et à l'international. Orienté vers le bien commun, il contribue au progrès scientifique, économique, social et culturel de la France. Le CNRS, c'est avant tout 32 000 femmes et hommes et 200 métiers. Ses 1000 laboratoires, pour la plupart communs avec des universités, des écoles et d'autres organismes de recherche, représentent plus de 120 000 personnes ; ils font progresser les connaissances en explorant le vivant, la matière, l'Univers et le fonctionnement des sociétés humaines. Le lien étroit qu'il tisse entre ses activités de recherche et leur transfert vers la société fait de lui aujourd'hui un acteur clé de l'innovation. Le partenariat avec les entreprises est le socle de sa politique de valorisation. Il se décline notamment via plus de 150 structures communes avec des acteurs industriels et par la création d'une centaine de start-up chaque année, témoignant du potentiel économique de ses travaux de recherche. Le CNRS rend accessible les travaux et les

données de la recherche ; ce partage du savoir vise différents publics : communautés scientifiques, médias, décideurs, acteurs économiques et grand public.

Pour plus d'information : www.cnrs.fr

Contact : presse@cnrs.fr

A propos de VOGO

VOGO développe, commercialise et distribue des solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels, au sein des enceintes sportives. Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones. Pour les professionnels, cette solution vidéo offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching, etc.) Via l'acquisition de Vokkero® en octobre 2019, cette offre vidéo a été enrichie avec l'intégration d'une gamme de systèmes de communication audio reconnus internationalement dans l'univers du sport (plus de 20 disciplines sportives), mais aussi dans les secteurs de l'industrie, des services et de la santé. L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets. VOGO est implanté en France (Montpellier, Paris et Grenoble) et sur le continent nord-américain avec un bureau à New-York. Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO).

Pour plus d'information : www.vogo-group.com

Contacts :

ACTIFIN - Relations presse
Jennifer Jullia
Email : jjullia@actifin.fr

ACTIFIN - Communication financière
Nicolas Lin/Stéphane Ruiz
Email : nlin@actifin.fr